

RÉSULTATS ANNUELS DE L'EXERCICE 2025/2026

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION -4,7 M€ (-47,7 M€ EN N-1)

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE -87,3 M€ (-201,2 M€ EN N-1)

- UN EBE QUASIMENT A L'ÉQUILIBRE GRACE A DES ÉCONOMIES SANS PRÉCÉDENT RÉALISÉES SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LES CHARGES DE PERSONNEL, SANS IMPACT NÉGATIF SUR LES PERFORMANCES SPORTIVES DU CLUB
- UN RÉSULTAT NET FORTEMENT IMPACTÉ PAR LES DÉPRÉCIATIONS DE CRÉANCES DÉTENUES SUR DES ANCIENNES PARTIES LIÉES, MALGRÉ L'EFFACEMENT DE DETTES ENVERS D'AUTRES ANCIENNES PARTIES LIÉES

Lyon, le 21 octobre 2026 – 19h

Le Conseil d'administration d'Olympique Lyonnais Groupe (« **OL Groupe** » ou la « **Société** »), réuni ce jour sous la présidence de Madame Michele Kang, a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026¹.

Le Conseil a noté la forte amélioration de la situation financière de la Société, grâce à la stratégie mise en place par la nouvelle direction qui a porté ses fruits et a permis de fortement diminuer les charges opérationnelles tout en remplissant les objectifs sportifs.

Le Conseil a en outre pris connaissance d'une nouvelle action judiciaire intentée par M. Textor contre OL SASU (filiale de la Société) devant une juridiction new-yorkaise.

L'assemblée générale sera convoquée pour le 14 décembre 2026, 14h, au siège social de la Société.

1/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025/2026 d'OL Groupe a été marqué par des évolutions significatives sur le plan de la gouvernance et de l'actionnariat, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie, l'assainissement de sa situation financière, le lancement d'une enquête interne ayant débouché sur le dépôt d'une plainte contre X visant des faits intervenus sous la précédente direction, et la multiplication de contentieux en lien avec l'ancienne direction ou des faits menés par elle – tandis que sur le plan sportif, l'équipe de Olympique Lyonnais a retrouvé un niveau de performance conforme à ses ambitions historiques.

L'exercice 2024/2025 s'était achevé sur les nominations de Michele Kang en qualité de présidente-directrice générale de la Société et Michael Gerlinger en qualité de directeur général du Club, à la suite de la décision de la DNCG visant à reléguer l'OL administrativement en Ligue 2 et la démission de M. Textor.

¹ Les procédures d'audit sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 sont en cours de finalisation par les commissaires aux comptes.

Lyon, 21/10/2026

L'exercice 2025/2026 s'est ouvert par l'infirmerie en appel, le 9 juillet 2025, de cette décision de relégation. Le maintien en Ligue 1 a été rendu possible grâce au changement de direction et à l'apport de nouvelles liquidités : un prêt d'actionnaire de 87,3 M€ de la part de l'actionnaire majoritaire de l'époque, la société anglaise Eagle Football Holdings Bidco Limited (« **Eagle Bidco** »), et une garantie à première demande de 30 M€ de la banque J.P. Morgan contre-garantie par Michele Kang.

La nouvelle direction a mis en place une politique de transparence, de conformité et d'assainissement de la structure financière, afin de restaurer la confiance dans la Société.

A la suite de la clôture des comptes du Groupe au 30 juin 2025, finalisée en novembre 2025, la direction a mandaté un cabinet d'avocats externe à l'effet de conduire une mission indépendante d'analyse de certaines opérations menées entre mai 2023 et juin 2025 sous la précédente direction. A l'issue de cette enquête, dont les conclusions ont été partagées avec le Conseil d'administration, la Société et sa filiale OL SASU ont déposé une plainte pénale contre X auprès du Procureur de la République de Lyon, en juin 2026, visant des faits susceptibles de caractériser des infractions d'abus de biens sociaux, abus de biens sociaux aggravé et complicité de ces deux délits, présentation et publication de comptes infidèles, ainsi que de diffusion d'informations trompeuses sur le marché.

En parallèle, les situations contentieuses ou précontentieuses se sont multipliées au cours de l'exercice 2025/2026, en particulier en lien avec des opérations menées par la précédente direction entre mai 2023 et juin 2025 : (i) un litige devant la *High Court of Justice* de Londres avec un établissement d'affacturage de Botafogo² au sujet d'une opération relative au joueur Igor Jesus (montant demandé par la contrepartie : 43 M\$ + intérêts de retard et pénalités), (ii) un litige devant le Tribunal Arbitral du Sport avec un autre établissement d'affacturage de Botafogo au sujet d'opérations relatives aux joueurs Savarino et Jair Paula (montant demandé par la contrepartie : 28,5 M€ + intérêts de retard et pénalités) ; (iii) une action intentée par l'OL contre Botafogo devant la FIFA en raison d'impayés sur le transfert du joueur Jeffinho. Ces procédures sont toujours en cours. En outre, Botafogo a indiqué publiquement avoir lancé une action judiciaire contre l'Olympique Lyonnais au Brésil (Tribunal de Rio de Janeiro) en mars 2026, mais le Groupe n'a reçu aucune notification officielle sur le sujet à ce jour.

Le 27 mars 2026, Eagle Bidco – alors actionnaire de la Société à hauteur de 87,78% du capital – a annoncé son placement en procédure d'*administration* au Royaume-Uni à la suite de cas de défauts au titre de ses accords financiers, et la nomination de Cork Gully en tant qu'administrateurs judiciaires (les « **Administrateurs d'Eagle Bidco** »). Par la suite, les Administrateurs d'Eagle Bidco ont lancé un processus de vente compétitif des actifs d'Eagle Bidco, à savoir ses participations dans OL Groupe, Botafogo et Molenbeek. A l'issue de ce processus, Michele Kang (via son véhicule Olympe Bidco) a acquis la totalité des actions OL Groupe détenues par Eagle Bidco (représentant 87,78% du capital de la Société), pour un montant de 30 MUSD, aux termes d'accord en date du 23 juin 2026. Cette opération a été débloquée le 26 juin 2026.

Concomitamment, le Groupe a restructuré sa dette au travers de trois opérations : (i) la renégociation de certains termes de sa dette senior (RCF/TL (principal : 75 M€) et FCT (principal : 320 M€) ; (ii) l'extinction, sur une base consolidée, d'environ 242,2 M€ de dettes envers Eagle Bidco et des affiliés³ ; et (iii) la mise en place d'un nouveau prêt d'actionnaire consenti par Olympe Bidco, d'un montant maximal de 71 M€ en principal, dont 31 M€ tirés au 30 juin 2026 (le solde de 40 M€ faisant l'objet d'une garantie de J.P. Morgan jusqu'au 30 juin 2027). Ces opérations, régies par des accords en date du 23 juin 2026, ont été débloquées le 26 juin 2026.

Le même jour, la DNCG a confirmé que le Club serait maintenu en Ligue 1 pour la saison 2026/2027 et prononcé des mesures d'encadrement de la masse salariale joueurs.

² Club de football situé à Rio de Janeiro

Il est rappelé qu'entre décembre 2022 et juin 2026, Botafogo SAF et la Société avaient toutes deux pour actionnaire majoritaire la société Eagle Bidco. L'actionnariat actuel de Botafogo SAF n'est pas connu de la Société.

³ Conformément à un accord de droit anglais conclu par divers créanciers d'Eagle Bidco (auquel OL Groupe et ses filiales ne sont pas parties), l'agent des sûretés des créanciers d'Eagle Bidco a procédé à l'extinction (*release*) de dettes subordonnées en ce compris toutes dettes qu'OL Groupe et/ou OL SASU pouvaient devoir à Eagle Bidco, John Textor ou Eagle Football Holdings LLC (entité américaine liée à John Textor).

Lyon, 21/10/2026

Sur le plan sportif, le club occupait la 4^{ème} place du championnat de Ligue 1 au terme de la saison 2025/2026 (6^{ème} place en N-1) et a atteint les 1/8 de finale d'Europa League (1/4 de finale en N-1).

2/ PRODUITS DES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Activité de l'exercice 2025/2026

Le total des produits des activités s'élève à 222,3 M€⁴ contre 273,7 M€ en N-1, soit une diminution de 51,4 M€, -19% (voir communiqué de presse du 28 juillet 2026).

en M€ (du 1er juillet au 30 juin)	30/06/26 12 mois	30/06/25 12 mois	Var	Var %
Billetterie	45,0	42,8	2,1	5%
Droits TV et marketing	38,4	45,7	-7,4	-16%
Partenariats-Publicité	28,1	30,9	-2,9	-9%
Produits de la marque	24,0	24,4	-0,4	-2%
Events	7,9	18,7	-10,8	-58%
Produits des activités (hors trading joueurs)	143,3	162,6	-19,3	-12%
Produits de cessions des contrats joueurs	79,0	111,1	-32,1	-29%
Total des produits des activités (*)	222,3	273,7	-51,4	-19%

*IAP (Indicateur Alternatif de Performance) qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

⁴ Le Total des produits des activités a légèrement évolué par rapport à la publication du 28 juillet 2026 en lien notamment avec les travaux finalisés des commissaires aux comptes (222,3 M€ vs. 223,3 M€ annoncés en juillet).

Lyon, 21/10/2026

Compte de résultat consolidé au 30 juin 2026

en M€	30/06/26	% Total produits	30/06/25	% Total produits	Var	Var %
Produits des activités hors trading joueurs	143,3		162,6		-19,3	-12%
Plus-values/cessions de joueurs	50,5		71,2		-20,7	-29%
<i>Produits de cessions de contrats joueurs</i>	79,0		111,1		-32,1	-29%
<i>Valeur résiduelle des joueurs cédés</i>	-28,5		-39,9		11,4	-29%
Total produits des activités (IAP*)	222,3	100%	273,7	100%	-51,4	-19%
Achats consommés & charges externes	-76,6	34%	-95,8	35%	19,2	-20%
Impôts, taxes et versements assimilés	-7,4		-8,0		0,6	-7%
Charges de personnel	-114,5	52%	-177,7	65%	63,1	-36%
Excédent brut d'exploitation	-4,7	-2%	-47,7	-17%	43,0	-90%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-269,8		-91,1		-178,6	196%
Autres produits et charges opérationnels courants	237,3		-11,9		249,2	
Résultat opérationnel	-37,2	-17%	-150,7	-55%	113,5	-75%
Résultat financier	-45,4		-45,2		-0,1	0%
Résultat avant impôt	-82,6	-37%	-195,9	-72%	113,4	-58%
Charge d'impôt	-4,1		-0,7		-3,4	
Quote-part de résultat net des entreprises associées	-0,5		-4,4		3,9	
Résultat net de l'exercice	-87,1	-39%	-201,1	-73%	113,9	-57%
Résultat revenant aux actionnaires de la société	-87,3	-39%	-201,2	-74%	113,9	-57%

* IAP (Indicateur Alternatif de Performance) qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

En forte amélioration, l'**Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** se rapproche de l'équilibre et s'élève à -4,7 M€ contre -47,7 M€ en N-1, soit une progression de 43,0 M€.

Nonobstant la diminution des produits des activités et un niveau de plus-values sur cessions de contrats joueurs inférieur à N-1 (lié à un volume de cessions également moindre), la mise en œuvre du plan de réduction de charges par la nouvelle Direction a conduit à la réalisation d'économies très significatives au cours de l'exercice, notamment sur les lignes Achats et charges externes (-19,2 M€, -20%) et sur les Charges de personnel⁵ (-63,1 M€, -36%). Les charges de personnel ont ainsi été ramenées à leur plus bas niveau depuis 8 ans (exercice 2017/18). Concernant les autres charges (-84,0 M€)⁶, il s'agit du plus bas historique depuis la mise en exploitation du Groupama Stadium sur une saison pleine (exercice 2016/17)⁷ et leur montant représente 50,0 M€ d'économies par rapport à N-2.

Les amortissements et provisions nets s'établissent à 269,8 M€ (91,1 M€ en N-1). Ils intègrent (i) les amortissements sur contrats joueurs à hauteur de 47,7 M€ (70,8 M€ en N-1), reflétant les nombreux départs de

⁵ Qui incluent la masse salariale joueurs.

⁶ Lignes « Achats consommés & charges externes » plus « Impôts, taxes et versements assimilés ».

⁷ Hormis l'exercice 2020/2021 affecté par le COVID.

Lyon, 21/10/2026

joueurs et un recrutement fortement maîtrisé, (ii) les amortissements et provisions nets hors contrats joueurs à hauteur de 222,1 M€ (20,4 M€ en N-1), dont principalement la dépréciation des créances détenues par le Groupe sur Botafogo SAF, Eagle Bidco et Eagle Football Holdings LLC pour un total de 205,1 M€ et enfin (iii) les amortissements courants sur les immobilisations corporelles pour environ 20 M€ (comme en N-1).

Les autres produits et charges opérationnels courants s'élèvent à +237,3 M€, reflétant principalement l'extinction des dettes envers Eagle Bidco et ses affiliés (+242,2 M€) conformément aux accords en date du 23 juin 2026 mentionnés ci-avant. En N-1, ils s'élevaient à -11,9 M€.

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à -37,2 M€ (-150,7 M€ en N-1), enregistrant une forte amélioration de + 113,5 M€.

Le résultat financier est quasi stable et s'élève à -45,4 M€ (-45,2 M€ en N-1).

Le résultat net part du Groupe s'élève ainsi à -87,3 M€ contre -201,2 M€ en N-1.

3/ BILAN ET ENDETTEMENT

Bilan consolidé simplifié* au 30 juin

ACTIF (M€)	30/06/26	30/06/25	PASSIF (M€)	30/06/26	30/06/25
Contrats joueurs	107,6	132,5	Capitaux propres (y compris minoritaires)	-248,3	-163,6
Immobilisations corporelles	279,2	299,0	Dettes financières	409,8	517,9
Autres actifs immobilisés	2,9	10,7	Impôts différés	5,4	1,1
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	389,8	442,2	Provisions	1,9	2,8
Impôts différés	0,0	0,0	Dettes sur contrats joueurs	116,9	145,1
Créances / contrats joueurs	38,5	24,3	Autres passifs	57,4	90,1
Autres actifs	76,2	271,5	Dettes courantes	206,9	206,5
Trésorerie	45,4	62,1	TOTAL PASSIF	549,9	800,1
TOTAL ACTIF	549,9	800,1			

*présentation simplifiée, non conforme aux normes IFRS

Les actifs de contrats joueurs s'établissent à 107,6 M€ (132,5 M€ en N-1) reflétant le trading et les amortissements de l'exercice. Le solde net entre les dettes et les créances sur contrats joueurs s'élève à -78,3 M€ (-120,8 M€ en N-1). Au 30 juin 2026, la valeur de marché⁸ de l'effectif professionnel est estimée à 238,9 M€. Le niveau de plus-values potentielles reste élevé à près de 131,3 M€.

Les immobilisations corporelles (principalement le stade, le centre d'entraînement et le centre de formation) s'élèvent à 279,2 M€ (299,0 M€ au 30 juin 2025).

Les autres actifs s'établissent à 76,2 M€ (contre 271,5 M€ en N-1), après la dépréciation de créances détenues sur le club Botafogo à hauteur de 109,6 M€.

La trésorerie s'élève à 45,4 M€ (62,1 M€ au 30 juin 2025).

Les capitaux propres (y compris intérêts minoritaires) intègrent le déficit de la période et s'établissent à -248,3 M€.

Les dettes financières s'élèvent à 409,8 M€ (517,9 M€ en N-1). La variation reflète principalement le nouveau prêt octroyé par Olympe Bidco en juin 2026 (31,0 M€) et l'extinction des dettes envers Eagle Bidco et ses affiliés (128,2 M€).⁹

⁸ Valeur de marché estimée par l'OL, basée sur Transfermarkt et CIES.

⁹ Voir communiqués de presse des 23 et 26 juin 2026.

Lyon, 21/10/2026

Les dettes courantes sont stables et s'élèvent à 206,9 M€ (206,5 M€ au 30 juin 2025).

Ainsi, l'endettement net de trésorerie (y compris créances et dettes nettes sur contrats joueurs) s'établit à -442,8 M€ (-576,6 M€ au 30 juin 2025).

4/ ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Sur le plan sportif

Après sa victoire lors du 3^{ème} tour préliminaire de Champions League (Sparta Prague 4 et 11 août 2026), le Club s'est incliné lors des barrages (Fenerbahce 8 et 28 août 2026). Il dispute ainsi la phase de ligue de l'Europa League 2026/2027 dans laquelle il a joué et gagné ses deux premiers matchs (Anderlecht le 16 septembre et Crystal Palace le 15 octobre). En ligue 1, après la 7^{ème} journée, le Club occupe la 1^{ère} place.

Le mercato d'été 2026 s'est poursuivi dans le respect des contraintes imposées par la DNCG et l'UEFA, tout en essayant de préserver la capacité de l'équipe à atteindre l'objectif de qualification européenne en fin de saison. Après la cession d'Afonso MOREIRA au Bayer Leverkusen intervenue en juin dernier, les principaux mouvements¹⁰ suivants ont été opérés depuis le 1^{er} juillet 2026 :

- Cessions : Malick FOFANA à Sunderland (25,5 M€), Ainsley MAITLAND-NILES à Everton (3,3 M€), Mathys DE CARVALHO à Al Diriyah (0,9 M€), Kenan DOGANAY au Bayer Leverkusen (0,3 M€) et Fallou FALL au SC Bastia (0 M€)
- Prêts (départs) : Daryll BENLAHLOU à Montpellier, Matt TURNER à MLS New England Revolution, Orel MANGALA à Getafe, Enzo MOLEBE au FC Lausanne et Mahamadou DIAWARA au Red Star
- Acquisitions : Keito NAKAMURA (Stade de Reims 15,5 M€), Mads BIDSTRUP (RB Salzbourg 12,1 M€), Julien DURANVILLE (Borussia Dortmund 5,7 M€), Félix BACHER (GD Estoril Praia 4,7 M€) et Mohamed OUEDRAOGO (SCR Altach 2,6 M€)
- Prêts (arrivées) : Loïs OPENDA (Juventus Turin), Zachary ATHEKAME (AC Milan), Soungalo COULIBALY (Yeelen).

Enfin, Kaïl BOUDACHE et Cluver SAMBI MBUNGU sont arrivés libres et le contrat de Duje CALETA-CAR a été résilié.

Changement de dénomination sociale

Le changement de la dénomination sociale de la Société, annoncé dès l'acquisition du contrôle de la Société par Olympe Bidco le 26 juin 2026, a été définitivement entériné par l'assemblée générale réunie à titre exceptionnel le 16 octobre 2026. La Société a repris sa dénomination historique : « Olympique Lyonnais Groupe », et utilise le nom commercial « OL Groupe ».

Litiges

Le 30 juillet 2026, OL Groupe et OL SASU ont reçu une assignation devant le Tribunal de Commerce de Lyon de la part de John Textor et d'Eagle Football Holdings LLC, demandant le paiement de 20,9 M€ (2,5 millions d'euros qui seraient dus au titre d'une convention de « management fees » et 18,4 millions d'euros (intérêts compris, montant à parfaire) qui seraient dus au titre d'une avance à court terme.

En outre, la Société a pris connaissance d'une procédure intentée par Monsieur John Textor à l'encontre des sociétés Botafogo SAF et OL SASU devant une juridiction new-yorkaise (*Supreme Court of the State of New York County of New York*). Cette assignation, en date du 13 octobre 2026, fait référence à une décision judiciaire prononcée par la même *Supreme Court of the State of New York County of New York*, au début du mois d'octobre 2026, condamnant M. Textor au paiement d'une somme de 14,4 M€ plus intérêts à un établissement d'affacturage de Botafogo, en lien avec des opérations portant sur les joueurs Luiz Henrique et Thiago Almada, dont il s'était porté garant. M. Textor demande dès lors remboursement de ces sommes, par Botafogo SAF ; à titre subsidiaire, à défaut de paiement par Botafogo SAF, M. Textor demande le remboursement de ces mêmes sommes à OL SASU. L'Olympique Lyonnais conteste devoir une quelconque

¹⁰ Montants IFRS

Lyon, 21/10/2026

somme à cet établissement d'affacturage, et de surcroît à M. Textor, que ce soit au titre d'opérations de transferts de joueurs qui ne se sont jamais réalisées, ou au titre de garanties qui auraient été consenties par OL SASU et n'étaient pas connues du Groupe ni révélées dans les comptes¹¹. La demande de M. Textor n'est susceptible d'avoir un quelconque impact dans les comptes qui reflètent déjà les prétentions de l'établissement d'affacturage au titre de cette prétendue créance garantie par M. Textor¹². Le Groupe prendra toutes les actions nécessaires à la préservation de ses intérêts devant la justice.

Evolution de contrats importants

L'Olympique Lyonnais a renégocié ses accords avec l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais qui gère les accès au Groupama Stadium : le SYTRAL. Ainsi, depuis le 1er août 2026, le SYTRAL prend seul en charge les coûts des navettes tramway, tandis que l'OL lui verse une redevance pour les navettes reliant les parkings extérieurs au stade (convention de 4 ans).

Concernant les contrats commerciaux, des nouveaux partenaires ont rejoint l'Olympique Lyonnais, en particulier : Dalkia (contrat de 3 ans), Heineken (contrat de 5 ans), Monster Energy (contrat de 2 ans), Winamax (contrat de 3 ans) et XTB (contrat de 3 ans).

5/ PERSPECTIVES

Stratégie : Après stabilisation de la situation actionnariale et financière du Groupe en juin 2026, la Direction poursuit la mise en œuvre de sa politique d'assainissement, dans l'objectif de redresser la situation financière de l'Olympique Lyonnais et de créer un club en mesure de viser une qualification européenne récurrente voire, à moyen terme, une qualification récurrente en Ligue des Champions.

Projet de transfert de la cotation sur Euronext Growth : La Société a annoncé le 4 septembre 2026 son projet de transférer sa cotation depuis Euronext Paris vers Euronext Growth, système multilatéral de négociations organisées (SMNO) plus adapté à la taille et à la capitalisation boursière de la Société. Le projet de transfert a été approuvé par le Conseil d'Administration le 3 septembre 2026 et par l'assemblée générale ordinaire de la Société réunie à titre exceptionnel le 16 octobre 2026. Le dossier de demande de transfert sera déposé auprès d'Euronext dans les prochaines semaines. La mise en œuvre interviendra au plus tôt le 16 décembre 2026, et en tout état de cause après la clôture de l'OPA d'Olympe Bidco (voir ci-après). L'admission des titres de la Société sur Euronext Growth s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

OPA à venir : Conformément à la réglementation, du fait de l'acquisition par Olympe Bidco de plus de 30% du capital et des droits de vote de la Société en juin 2026, Olympe Bidco déposera une offre publique d'achat (OPA) sur le solde du capital qu'elle ne détient pas déjà. Le dépôt de l'OPA est attendu postérieurement à la publication de ses comptes au 30 juin 2026 par la Société. L'AMF a ouvert une période de pré-offre le 24 juin 2026, à la suite de l'annonce du projet d'opération.

Evènements : Au cours de l'exercice 2026/2027, le Groupama Stadium accueillera :

- le match France/Fidji dans le cadre du championnat des nations 2026 de rugby (7 novembre 2026),
- les finales 2027 des deux coupes européennes majeures de rugby (l'Investec Champions Cup et l'EPCR Challenge Cup) en mai 2027.

En outre, le Groupama Stadium accueillera :

- le concert de Soprano le 10 juillet 2027,
- le concert de Karol G le 21 juillet 2027,

¹¹ Voir notamment le communiqué de la Société en date du 12 mai 2026, qui relate la découverte de garanties invoquées par des tiers et qui n'étaient pas connues du Groupe.

¹² En effet, outre que l'ensemble de ces demandes sont mal fondées, si M. Textor honore le jugement prononcé à son encontre au bénéfice de la société d'affacturage, la prétendue créance de celle-ci contre l'OL disparaîtra. Si au contraire M. Textor n'honore pas ce jugement, il n'a aucune base pour sa demande contre l'OL car il n'aura subi aucun préjudice.

Lyon, 21/10/2026

- la finale 2028 de l'UEFA Women's Champions League.



Tél : +33 4 81 07 55 00

Fax : +33 4 81 07 45 65

Email : investisseurs@ol.fr

[Finance.ol.fr](http://finance.ol.fr)

Euronext Paris - compartiment B

Indices : CAC All-Shares – CAC Consumer Discretionary

Code ISIN : FR0010428771

Reuters : EEFG.PA

Bloomberg : EFG:FP

ICB : 40501030 Services de loisirs